



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2018-09-004

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2018-09-21-001 - Arrêté autorisant la société ESCORT SECURITE PRIVEE SARL à assurer des missions de surveillance sur la voie publique à Bourges (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2018-09-21-001

## Arrêté autorisant la société ESCORT SECURITE PRIVEE SARL à assurer des missions de surveillance sur la voie publique à Bourges

*autorisation accordée à la société ESCORT SECURITE PRIVEE SARL pour assurer des missions  
de surveillance sur la voie publique à Bourges*

**PRÉFECTURE**

Direction de la citoyenneté

---

Bureau de la réglementation générale  
des élections

Bourges, le 21 septembre 2018

**Arrêté n° 2018 -01-1094**  
**autorisant la société « ESCORT SÉCURITÉ PRIVÉE SARL »**  
**à assurer des missions de surveillance sur la voie publique à Bourges**

La préfète du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 613-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1-1005 du 27 août 2018 accordant délégation de signature à M. Thibault DELOYE, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT- 045-2117-08-27-20180340629 délivrée le 9 août 2018 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) à la société «ESCORT SÉCURITÉ PRIVÉE SARL », numéro SIRET 44425111000060, sise 31 avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS (45000) ;

Vu l'agrément n° AGD-045-2123-07-18-20180342568 délivré à Mme Valérie BUIGNÉ, gérante de la société précitée « *ESCORT SÉCURITÉ PRIVÉE SARL* », le 19 juillet 2018, par le CNAPS, l'autorisant à exercer des activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage ;

Vu la demande présentée le 21 septembre 2018 par la société susvisée, ensemble la requête de son client, le diocèse de Bourges, sis 23 rue Nicolas Leblanc à Bourges, tendant à obtenir une autorisation pour l'emploi de quatre agents de surveillance en vue d'effectuer des missions sur la voie publique à l'occasion de l'intronisation du nouvel archevêque de Bourges ;

Considérant que la présence d'agents d'une société privée de sécurité est nécessaire pour assurer, sur la voie publique, une mission de surveillance de site ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société « ESCORT SÉCURITÉ PRIVÉE SARL » sise 31 avenue des Droits de l'Homme à Orléans (45000), représentée par Mme Valérie BUIGNÉ, est autorisée à assurer la surveillance des entrées de la cathédrale de Bourges et le parvis de la cathédrale de Bourges.

1/2

**Article 2** : La surveillance sera effectuée le dimanche 23 septembre 2018 de 14h00 à 19h45.

**Article 3** : La surveillance sera effectuée par :

- M. ARNAISON Didier, titulaire de la carte professionnelle n° CAR-018-2018-10-27-20130021567
- M. BOLATRE Arnaud, titulaire de la carte professionnelle n° CAR-018-2019-09-29-20140384554
- Mme Valérie JUIGNET, titulaire de la carte professionnelle n° CAR-045-2020-01-13-20150492345
- M. Cyril LEFRANÇOIS, titulaire de la carte professionnelle n° CAR-018-2023-01-11-202180607841.

**Article 4** : Les agents de sécurité visés à l'article 3 ne peuvent pas être armés.

**Article 5** : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prend fin à l'expiration de la mission.

**Article 6** : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice départementale de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Valérie BUIGNÉ, gérante de la société « ESCORT SÉCURITÉ PRIVÉE SARL » et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

La préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le secrétaire général,

Signé : Thibault DELOYE

#### NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

RECOURS GRACIEUX :	Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
HIÉRARCHIQUE :	Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
CONTENTIEUX :	Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLÉANS (28 rue de la Bretonnerie).
SUCCESSIF :	Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.

2/2

